

**Le Secrétaire général****Allocution prononcée à la Conférence d'examen  
des Nations Unies sur les armes légères****Le 26 juin 2006**

Excellences,  
Mesdames et Messieurs les représentants,  
Mesdames et Messieurs,

Il y a cinq ans, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies s'engageaient à traiter de toute urgence la question du commerce illicite des armes légères. Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a représenté un consensus historique contre le trafic d'armes légères et nous a donné un cadre d'intervention pour contenir les mouvements d'armes illicites.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour marquer cette étape importante et examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris.

Le problème n'a rien perdu de sa gravité. Dans un monde inondé d'armes légères, on estime qu'un quart des 4 milliards de dollars que représenterait le commerce mondial a une origine illicite. Il est facile d'acheter des armes légères, facile de les utiliser, facile de les transporter et facile de les dissimuler. La prolifération constante de ces armes exacerbe les conflits, déclenche des mouvements de réfugiés et engendre une culture de violence et d'impunité.

La plupart des morts directement liées aux conflits partout dans le monde – des dizaines de milliers de vies perdues chaque année – et les centaines de décès quotidiens résultant de la criminalité peuvent être associés au commerce illicite des armes légères.

Ces armes sont peut-être dites légères, mais elles peuvent être des armes de destruction massive.

Je suis heureux de dire que depuis l'adoption du Programme d'action, des progrès sensibles ont été accomplis.

Près de 140 pays ont fait rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action. Une majorité écrasante d'entre eux dispose d'une législation limitant la circulation des armes illicites, et bien plus de la moitié ont créé des organismes nationaux de coordination chargés d'en surveiller la prolifération.

En outre, un tiers de l'ensemble des pays s'est employé à collecter des armes auprès de personnes qui n'étaient pas en droit de les détenir, et la majorité d'entre eux a mis en œuvre des normes et des procédures pour garantir la sécurité et la gestion des stocks d'armes.

La coopération régionale et sous-régionale établie pour endiguer les mouvements transfrontières d'armes illicites se renforce. Je me félicite tout particulièrement de l'entrée en vigueur des protocoles de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de Nairobi et de la récente transformation du moratoire décidé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en instrument juridiquement contraignant.

D'autres faits nouveaux méritent d'être mentionnés. Le Protocole sur les armes à feu est entré en vigueur. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté l'Instrument international de traçage qui permet d'identifier les armes légères illicites et d'en retrouver la trace. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion font maintenant partie de tous les programmes de maintien de la paix et des programmes postconflits de l'ONU.

Et nous avons aussi progressé dans la lutte contre le courtage illicite d'armes légères. Un groupe d'experts gouvernementaux doit se pencher sur ce problème dans le courant de l'année, et j'espère qu'il présentera des recommandations concrètes sur les modalités permettant aux États d'agir efficacement contre cette activité néfaste.

Bien des choses ont à l'évidence été accomplies et continuent de l'être. Pourtant, de nombreux défis doivent encore être relevés.

Il faut que les États Membres élaborent d'urgence des lois ou modifient celles qui existent déjà pour appliquer les normes énoncées dans le Programme d'action. Il faut également qu'ils gèrent mieux leurs stocks et améliorent leurs procédures de sécurité afin de réduire les vols d'armes. Et nous devons aussi nous accorder sur une méthode réaliste et efficace de certification des utilisateurs finals. Sans cette certification, toute action visant à réglementer le commerce et le courtage des armes légères sera incomplète.

Parallèlement, 55 États n'ont pas encore présenté de rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action. Certains parmi les rapports soumis contiennent des données incomplètes qui ne permettent pas d'évaluer les progrès accomplis, et beaucoup d'organismes nationaux de coordination manquent de moyens ou de ressources pour mener à bien leurs tâches. Les opérations de collecte des armes n'ont permis de détruire qu'une partie infime des armes illicites circulant dans les zones de conflit, et dans les rues des villes. Il faut renforcer davantage la coopération internationale, et accroître les financements des donateurs aux fins des besoins auxquels il n'a pas encore été répondu.

Naturellement, ce sont les États qui doivent montrer l'exemple face à ces problèmes complexes et dans la répression du commerce illicite des armes légères. Dans ce combat, la société civile a également toute sa place. Grâce à des actions de sensibilisation et de plaidoyer, à des initiatives locales et à des études, et aussi grâce à leurs connaissances spécialisées, les acteurs de la société civile ont joué un rôle de premier plan dans les efforts que nous déployons pour mettre en œuvre le Programme d'action. Je suis donc particulièrement ravi de constater que les organisations de la société civile sont aujourd'hui si nombreuses parmi nous. Je compte qu'elles nous feront partager leurs points de vue, leurs préoccupations et leurs données d'expérience – et je pense qu'elles le feront avec enthousiasme!

Permettez-moi de rappeler que cette conférence d'examen n'a pas pour objet de négocier une interdiction des armes à l'échelle mondiale, pas plus que nous ne voulons nier aux citoyens respectueux de la loi le droit de détenir des armes conformément à la législation de leur pays.

Notre énergie, notre détermination et notre colère sont dirigées contre les armes illégales, certainement pas contre les armes légalement détenues. Nos priorités sont l'application effective des règles, des contrôles et des réglementations plus sévères, une plus grande sécurité du stockage des armes, et la collecte et la destruction des armes illicites. Nos cibles, ce sont les courtiers en armes sans scrupules, les fonctionnaires corrompus, les associations de trafiquants de drogues, les criminels et tous ceux qui sèment la mort et le chaos dans nos communautés, qui ruinent des vies et détruisent en quelques minutes le fruit d'années de labeur. Pour stopper la vague destructrice des conflits armés et de la criminalité, nous devons neutraliser ces semeurs de mort.

C'est là un objectif ambitieux, mais néanmoins réalisable. Le Programme d'action nous a déjà donné des orientations. Il nous appartient maintenant à tous, États, organisations internationales et régionales et acteurs de la société civile, de parvenir aux objectifs fixés.

C'est dans cet esprit que je souhaite plein succès à vos travaux.